

Les écoles de musique suisses en chiffres

avec la Principauté du Liechtenstein

Rapport sur l'enquête statistique 2020 de l'Association suisse des écoles de musique

Bâle, septembre 2020

Sommaire

1	Introduction	4
1.1	Organisation des écoles de musique au sein de l'association faîtière ASEM...	4
1.2	Statistique ASEM 2020 : méthode et évaluation ainsi que taux de participation des cantons	5
2	Données structurelles d'ordre général sur les écoles de musique suisses.....	6
2.1	Forme d'organisation	6
2.2	Forme juridique.....	7
2.3	Structure de l'effectif des élèves	8
3	Financement des écoles de musique en Suisse	9
3.1	Vue d'ensemble du financement au niveau national	9
3.2	Le financement des écoles de musique en comparaison intercantonale.....	10
3.3	Ecolages des parents	11
3.3.1	Structure tarifaire pour les enfants d'âge préscolaire	11
3.3.2	Structure tarifaire pendant la scolarité obligatoire jusqu'à la fin du secondaire I	12
3.3.3	Tarifs pour les adultes	12
3.3.4	Réductions d'écolage	12
3.4	Charges des écoles de musique.....	13
3.4.1	Charges totales	13
3.4.2	Aperçu des charges de personnel	13
3.5	Conditions d'engagement du corps enseignant	14
3.5.1	Régime de rémunération et réglementation de l'engagement.....	14
4	Direction et gestion de la qualité.....	16
4.1	Direction, secrétariat et administration.....	16
4.1.1	Taux d'activité de la direction de l'école de musique et du secrétariat	16
4.2	Gestion de la qualité dans les écoles de musique	17
4.3	Mesures de gestion du personnel.....	17
4.4	Direction de l'école : formation des directrices et directeurs.....	18
4.5	Corps enseignant : formation des professeurs de musique.....	18
5	Offre de pédagogie musicale.....	19
5.1	Heures hebdomadaires annuelles d'enseignement au total	19
5.2	Nombre d'inscriptions en enseignement instrumental et vocal.....	20
5.2.1	Les familles d'instruments et le chant, analyse détaillée	21
5.2.2	Les familles d'instruments, analyse détaillée	22
5.3	Inscriptions en cours de musique d'ensemble.....	23
5.4	Eveil musical et initiation musicale.....	24
5.4.1	Eveil musical.....	24
5.4.2	Initiation musicale	24
5.4.3	Inscriptions en enseignement musical de base.....	25
5.4.4	Inscriptions dans les branches complémentaires des écoles de musique.....	25
5.5	Offres complémentaires.....	26

5.6	Tests de niveau	26
5.7	Certificats	26
5.8	Programme d'encouragement des talents	27
5.9	Participation des élèves à des concours	27
5.10	Coopérations entre l'école de musique et l'école obligatoire	28
5.11	Coopérations avec des sociétés amateur	29
5.12	Offres destinées à des groupes spécifiques	29

1 Introduction

L'Association suisse des écoles de musique (ASEM) est l'organisation faîtière des écoles de musique locales et régionales de Suisse et de leurs associations cantonales et intercantionales, ainsi que de la Principauté du Liechtenstein. Les enquêtes statistiques figurent parmi ses tâches fondamentales. Ces données permettent de procéder à une évaluation réaliste de la situation des écoles de musique dans divers domaines en Suisse.

1.1 Organisation des écoles de musique au sein de l'association faîtière ASEM

Les 393 écoles de musique membres de l'ASEM sont toutes des institutions officiellement reconnues. Elles se répartissent de la manière suivante dans les cantons suisses et la Principauté du Liechtenstein (FL) :

Canton	Nombre d'EM	Nombre d'EM participantes	%	Canton	Nombre d'EM	Nombre d'EM participantes	%
AG	71	55	78	OW	6	5	83
AI	1	1	100	SG	31	20	65
AR	3	3	100	SH	2	2	100
BE	30	25	83	SO	46	28	61
BL	15	12	87	SZ	17	11	65
BS	1	2*	100	TG	14	11	79
FR	1	1	100	TI	9	8	89
GE	7	3	43	UR	1	1	100
GL	1	1	100	VD	20	14	70
GR	18	16	89	VS	3	2	67
JU	1	1	100	ZG	11	9	82
LU	38	34	89	ZH	36	32	89
NE	2	2	100	FL	1	1	100
NW	7	5	71				

Tab. 1: Ecoles de musique rattachées à l'ASEM par cantons et dans la Principauté du Liechtenstein (FL), et nombre d'écoles de musique participant à l'enquête 2020 (écoles de musique de l'ASEM) : situation à l'automne 2019

*L'Académie de musique de Bâle a demandé d'obtenir deux liens, l'un pour l'école de musique de la Schola Cantorum Basiliensis, l'autre pour l'école de musique de Riehen.

D'une manière générale, le réseau des écoles de musique communales et régionales est bien développé en Suisse. Dans les cantons où les écoles sont peu nombreuses (p. ex. FR, NE, JU,

UR, VS), ces dernières proposent également un enseignement décentralisé. Les écoles de musique suisses comptent environ 296'000 élèves (enfants et jeunes) pour 12'000 enseignants (y compris doubles inscriptions en cas d'étude de plusieurs instruments). A titre de comparaison, sur la même période, environ 780'000 élèves¹ étaient scolarisés dans le primaire et le secondaire I.

Les écoles de musique sont organisées au sein de l'ASEM et de ses associations cantonales. Les demi-cantons d'AI/AR constituent une association cantonale, tout comme ceux de NW/OW, et sont enregistrés comme un canton dans la présente statistique. Dans les cantons de FR, GL, JU et UR, la formation musicale extrascolaire au niveau communal est organisée par une école cantonale, qui a le statut d'une association cantonale. L'école de musique de la Principauté du Liechtenstein est rattachée à l'ASEM, où elle a également le statut d'une association cantonale. Dans les cantons de NE et du VS, les liens entre les écoles de musique sont réglés de manière souple par une convention.

1.2 Statistique ASEM 2020 : méthode et évaluation ainsi que taux de participation des cantons

Pour établir le présent rapport, l'ASEM a procédé en 2019 à une enquête empirique étendue auprès de ses membres. Sur les 393 écoles contactées, 305 ont répondu au questionnaire (77,6 %). Des données représentatives sont disponibles pour tous les cantons. Le tableau 1 (p. 4) présente le taux de participation des différents cantons. Dans six cantons, le taux de participation est inférieur à 75 %. La participation est supérieure à 60 % dans tous les cantons à l'exception de Genève (43 %).

La collecte des données a été effectuée en collaboration avec la Haute école de Lucerne – département économie. Avant l'enquête à proprement parler, un test a été mené avec quelques écoles pilotes, comme lors de précédentes études. L'analyse est conçue comme un état des lieux. Les données fournies se réfèrent à l'année scolaire de juillet 2017/août 2018, avec comme date de référence novembre 2018 (en particulier pour les nombres d'inscriptions).

La présente statistique donne une vue d'ensemble au niveau national sur la structure de l'organisation et du financement des écoles de musique ainsi que sur diverses questions touchant à la direction et au controlling, à la formation des enseignants ainsi qu'à l'offre musico-pédagogique.

Bâle, juin 2020

Association suisse des écoles de musique

Christine Bouvard Marty, présidente

¹ Recensement « Scolarité obligatoire : nombre d'élèves 2018 – 2019 (degrés primaire 3-8 / secondaire I », Office fédéral de la statistique, www.bfs.admin.ch

2 Données structurelles d'ordre général sur les écoles de musique suisses

2.1 Forme d'organisation

Sur les 305 écoles de musique qui ont participé à l'enquête en 2019, 141 (46,2 %) sont rattachées à une seule commune, 132 (43,3 %) sont des écoles régionales desservant plusieurs communes, et 14 (4,6 %) des écoles cantonales, comme à GL, FR, JU et UR. L'école de musique nationale de la Principauté du Liechtenstein (FL) est également classée dans cette catégorie. Il ressort de certaines réponses que quelques écoles de musique bénéficiant de la reconnaissance cantonale se sont aussi désignées comme « écoles de musique cantonales ».

Le nombre d'écoles de musique fusionnées a presque doublé par rapport à 2015, passant de 9 écoles (3 %) à 18 (5,9 %). Cette progression et celle des écoles de musique régionales témoignent d'une tendance à la création d'écoles de musique de plus grande taille (fusions ou écoles de musique régionales).

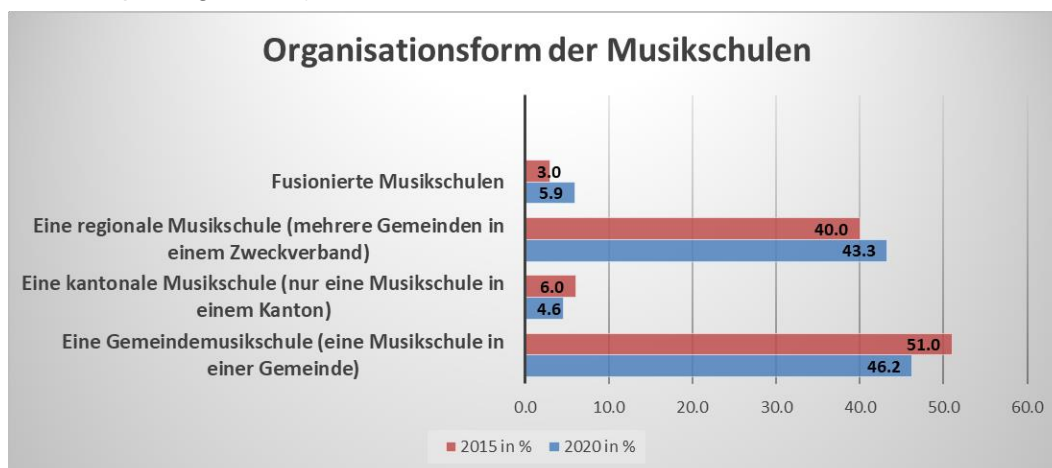


Fig. 1 : Forme d'organisation des écoles de musique (base 2020 : 305 écoles de musique / 2015 : 324 écoles de musique)

Notice

Pour des raisons techniques, les textes des diagrammes sont traduits entre [...].

[Forme d'organisation des écoles de musique

Ecoles de musique fusionnées - Ecole de musique cantonale - Ecole de musique régionale (plusieurs communes participant à un groupement intercommunal) - Ecole de musique communale]

2.2 Forme juridique

82 % des écoles de musique déclarent être des institutions de droit public. La comparaison inter-cantonale des 305 écoles de musique participantes montre que dans quatre cantons (BL, FR, LU, ZG) ainsi que dans la Principauté du Liechtenstein, toutes les écoles de musique sont placées sous la responsabilité d'organismes de droit public, alors que dans six cantons (BS, GL, JU, SH, UR, VS), les écoles de musique sont toutes organisées sous le régime du droit privé. Dans les autres cantons, les deux formes coexistent dans des proportions variables.

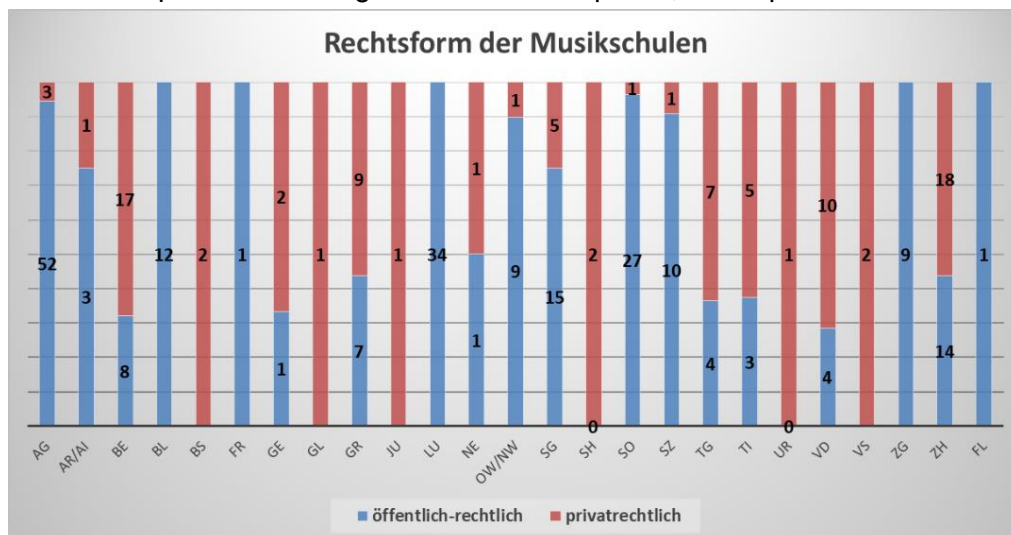


Fig. 2 : Forme juridique des écoles de musique (base 305 écoles de musique)

[Forme juridique

Droit public – Droit privé]

2.3 Structure de l'effectif des élèves

Plus de 80 % des élèves sont des enfants et adolescents depuis la 1^{ère} HarmoS jusqu'à la fin du degré secondaire I. Environ 10 % appartiennent au groupe des élèves ayant achevé leur scolarité obligatoire jusqu'à la fin du degré secondaire II. Parmi ceux-ci figurent les élèves de lycées, gymnases ou écoles professionnelles ainsi que les apprentis. Avec 5 %, les adultes (personnes de plus de vingt ans excepté les groupes susmentionnés et les étudiants) constituent déjà une part notable de la clientèle des écoles de musique.

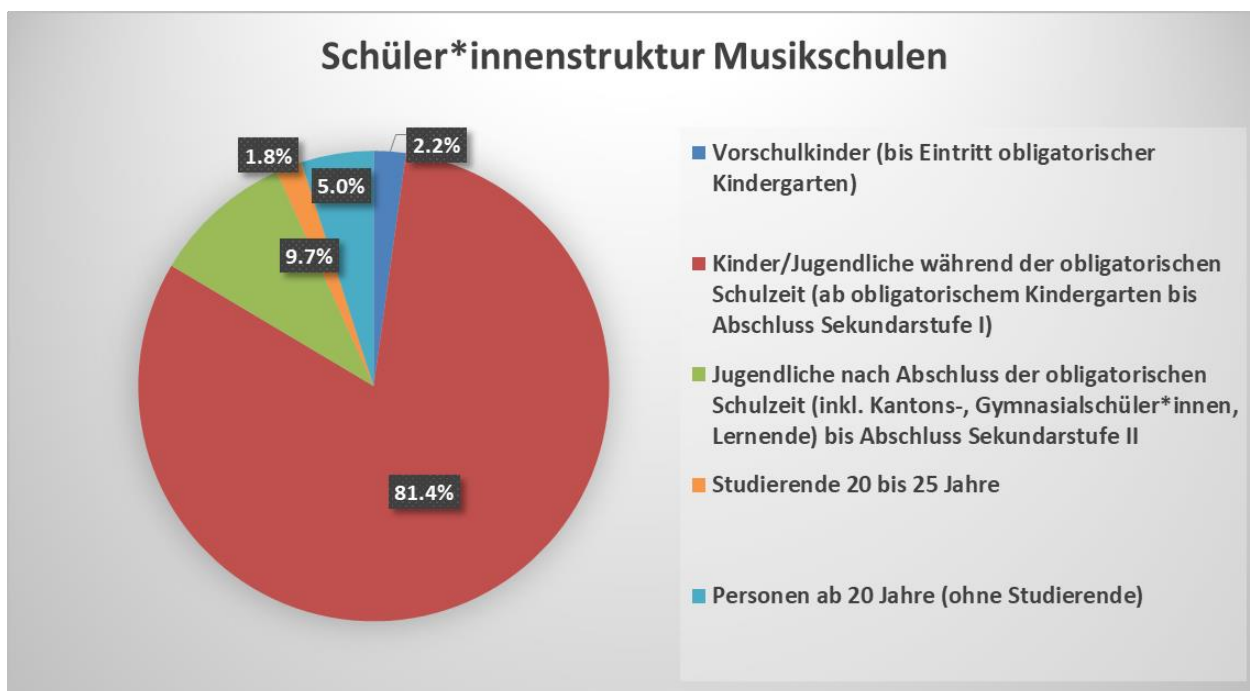


Fig. 3 : Structure de l'effectif des élèves des écoles de musique (base : 299 écoles de musique)

[Structure de l'effectif des élèves des écoles de musique

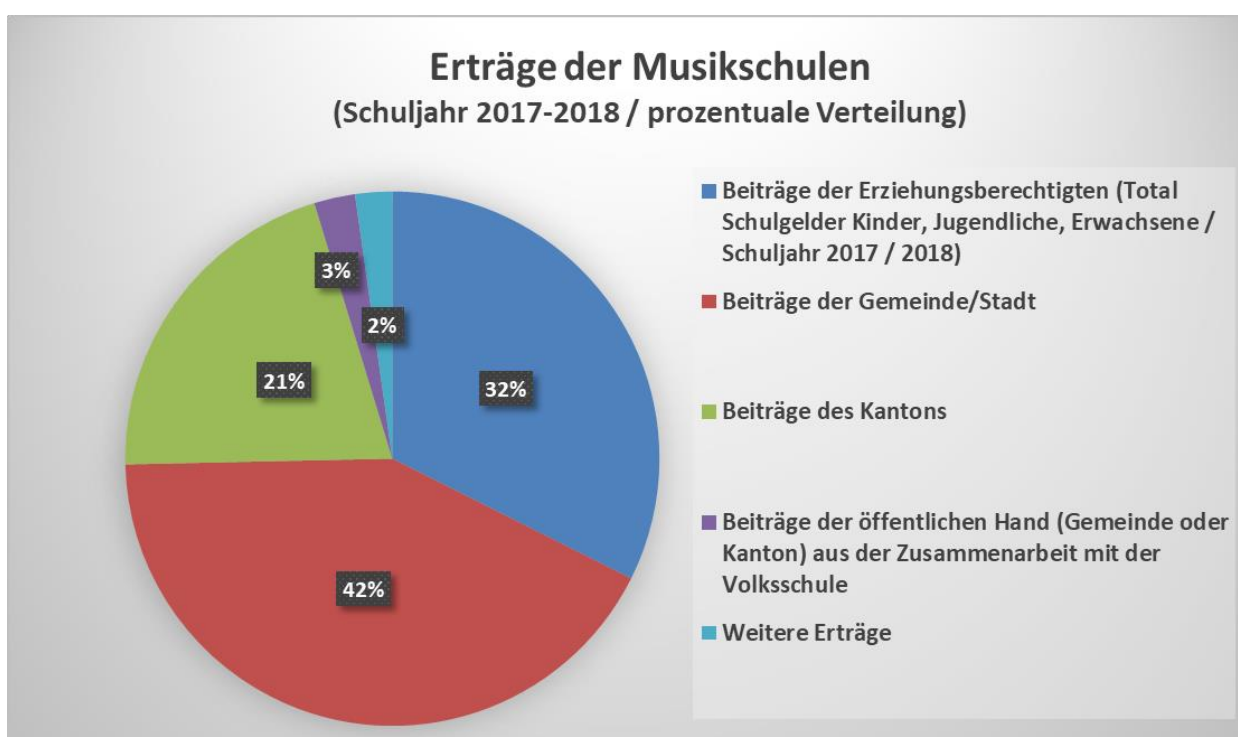
Enfants d'âge préscolaire (jusqu'à l'entrée en 1^{ère} HarmoS) - Enfants et adolescents pendant leur scolarité obligatoire (depuis l'entrée en 1^{ère} HarmoS jusqu'à la fin du degré secondaire I) - Jeunes après leur scolarité obligatoire (y compris élèves de lycées, gymnases, ou écoles professionnelles, apprentis) jusqu'à la fin du degré secondaire II - Personnes à partir de 20 ans (sans les étudiants)]

3 Financement des écoles de musique en Suisse

3.1 Vue d'ensemble du financement au niveau national

Les écoles de musique sont financées en grande majorité par les pouvoirs publics et les cotisations des parents. L'enquête de 2020 tient également compte des éventuelles prestations directement fournies par le canton (p. ex. salaires payés à des enseignants), qui sont comptabilisées comme recettes de contributions cantonales. **Sur le plan national, selon les indications fournies par les 304 écoles de musique ayant répondu à cette question, les cantons ont pris en charge 21 % des coûts des écoles de musique durant la période de référence, les communes 42 %, et les parents 32 %.** Les 5 % restants se répartissent à parts égales entre les contributions des pouvoirs publics pour la collaboration avec l'école obligatoire, et d'autres recettes. Ces valeurs tiennent compte de tous les niveaux scolaires jusqu'à la fin du secondaire II.

Fig. 4 : Recettes des écoles de musique (base : 304 écoles de musique)



[Recettes des écoles de musique (année scolaire 2017/18) / répartition en %

Contribution des parents (total des écolages pour enfants, jeunes et adultes - année scolaire 2017/18) - Contributions de la commune/ville - Contributions du canton - Contributions des pouvoirs publics (commune ou canton) pour la collaboration avec l'école obligatoire - Autres recettes]

S'agissant des moyennes suisses établies sur la base de cette enquête, il faut savoir qu'elles ne montrent pas les fortes disparités qui existent au sein des cantons, disparités qui découlent notamment des différences dans la prise en compte des écoles de musique communales et cantonales, du versement de contributions directes aux élèves de lycées ou de gymnases, et d'autres facteurs.

3.2 Le financement des écoles de musique en comparaison intercantonale

L'analyse détaillée par cantons montre une image hétérogène, qui illustre les différences inter-cantoniales dans la répartition du financement entre canton, communes et parents.

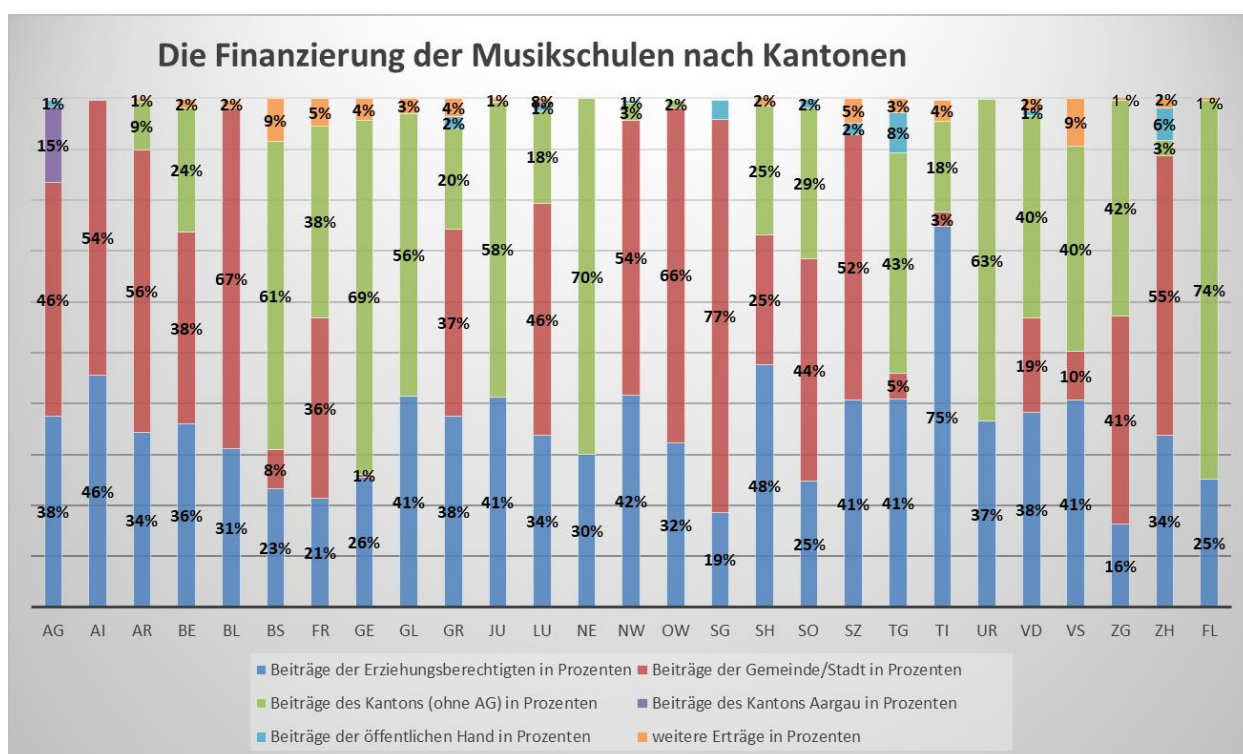


Fig. 5 : Source de recettes des écoles de musique par cantons (base : 304 écoles de musique)

[Financement des écoles de musique par cantons

Contributions des parents en % - Contributions des communes/municipalités en % - Contributions des cantons (sans AG) en % - Contributions du canton d'Argovie en % - Contributions des pouvoirs publics en % - Autres recettes en %]

Comme évoqué sous le point 3.1, les résultats ne font pas apparaître les différences qui existent au sein des cantons. Dans le canton de Lucerne, les contributions directement versées aux élèves de lycées et gymnases ont été présentées en tant que contributions cantonales. Pour le canton d'Argovie, les salaires versés directement par le canton ont été indiqués séparément dans l'analyse par cantons (15 %).

3.3 Ecolages des parents

L'enseignement proposé par les écoles de musique suisses nécessite une participation financière des parents. En moyenne de l'ensemble des cantons, les ecolages représentent 32 % des recettes des écoles de musique suisses (cf. 3.1). Dans la présente enquête, l'ASEM a analysé de façon plus approfondie la structure des tarifs pratiqués par les écoles de musique. Les tarifs relevés ci-dessous sont des ecolages – respectivement des tarifs subventionnés facturés aux parents dans le cas des enfants et des jeunes – en CHF par unité de temps correspondante et par semestre pour l'enseignement individuel. Les questions ont porté sur les unités de temps de 20 à 60 minutes, répertoriées par degrés de 5 minutes. Et l'analyse de l'unité de temps la plus souvent mentionnée n'a été effectuée que pour les cantons dont les écoles de musique connaissent l'offre correspondante.

3.3.1 Structure tarifaire pour les enfants d'âge préscolaire

Dans 62 (48 %) des 128 écoles de musique ayant fourni des indications sur les offres destinées aux enfants d'âge préscolaire, l'unité de temps la plus utilisée est de 45 minutes par leçon.

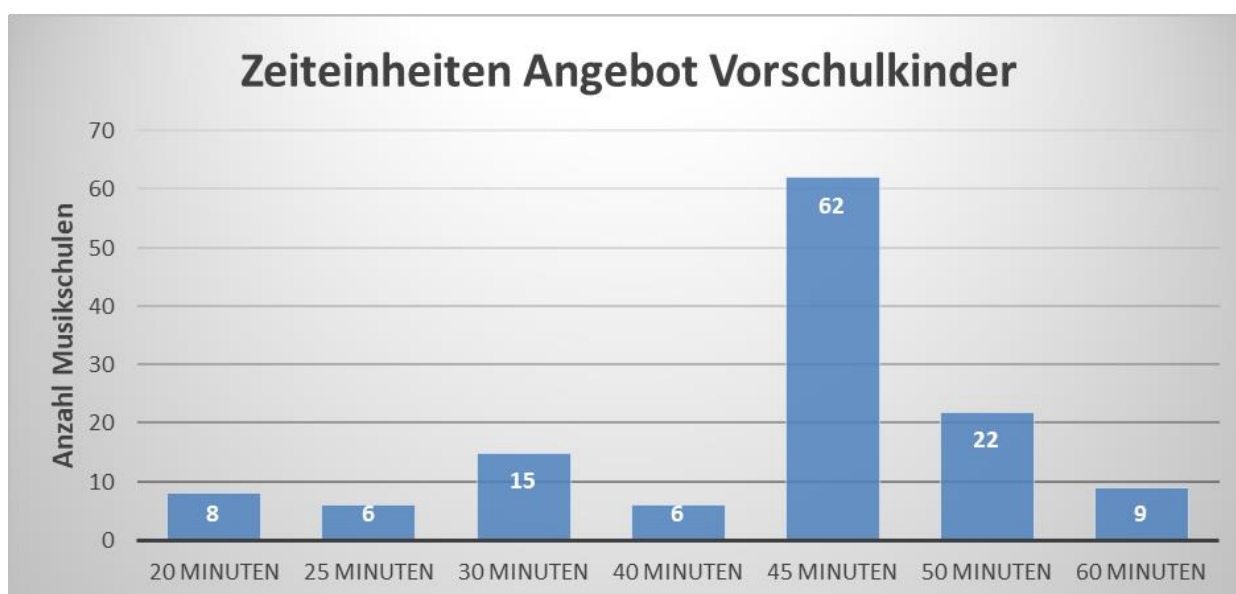


Fig. 6 : Unités de temps des offres destinées aux enfants d'âge préscolaire (base 128 écoles de musique)

[Unités de temps des offres destinées aux enfants d'âge préscolaire

20 minutes – 25 minutes – 30 minutes – 40 minutes – 45 minutes – 50 minutes – 60 minutes]

Les tarifs ont donc été analysés pour l'unité de temps de 45 minutes. La médiane des cantons proposant des unités de temps de 45 minutes se situe à 208 francs.

3.3.2 Structure tarifaire pendant la scolarité obligatoire jusqu'à la fin du secondaire I

Sur les 303 écoles de musique ayant répondu à la question concernant l'unité de temps la plus demandée pour les enfants et adolescents jusqu'à la fin du secondaire I, 167 (55 %) indiquent la leçon de 30 minutes comme durée la plus courante.

Les tarifs des 167 écoles de musique susmentionnées ont été analysés pour l'unité de temps la plus demandée (30 minutes). La médiane de tous les cantons utilisant cette unité de temps se situe à 495 francs.

3.3.3 Tarifs pour les adultes

Sur les 305 écoles de musique qui ont participé à l'enquête, 210 ont fourni des indications sur les unités de temps les plus courantes de l'offre destinée aux adultes. L'unité de temps la plus demandée par les adultes est la leçon hebdomadaire de 30 minutes, qui enregistre 101 mentions (48 %). Les tarifs semestriels non subventionnés des 101 écoles de musique susmentionnées ont été analysés pour l'unité de temps la plus demandée (30 minutes). La médiane des cantons utilisant cette unité de temps se situe à 1080 francs.

3.3.4 Réductions d'écolage

Les 305 écoles de musique ayant participé à l'enquête 2020 ont fourni des informations sur leurs systèmes de réductions et de tarifs d'écolage préférentiels. 293 (96 %) indiquent accorder des réductions sur les écolages. Des systèmes de rabais sont proposés dans tous les cantons. Les rabais se divisent en six catégories principales (cf. fig. 7).

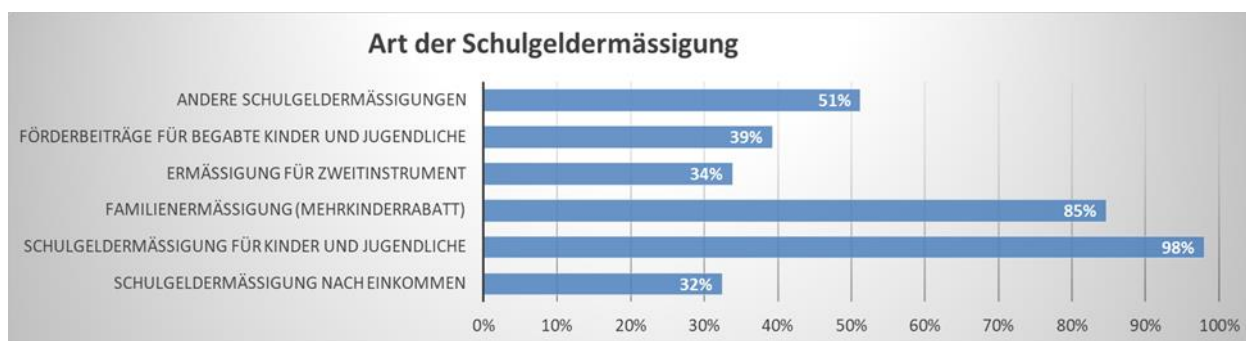


Fig. 7 : Les divers systèmes de rabais (base 293 écoles de musique, plusieurs réponses possibles)

[Systèmes de rabais

Autres réductions d'écolages - Contribution de soutien pour les enfants et les jeunes doués - Rabais sur un deuxième instrument - Rabais famille (rabais pour plusieurs enfants inscrits) - Réduction d'écolage pour enfants et jeunes - Réduction d'écolage selon le revenu]

Les bénéficiaires des réductions d'écolage sont presque exclusivement les enfants et les adolescents (98 % des 293 écoles de musique de musique prévoyant des rabais).

Le rabais familial est très répandu (85 %), les réductions d'écolage basées sur le revenu des parents sont moins courantes (32%). Environ un tiers des écoles de musique prévoyant des réductions d'écolage accordent des rabais pour l'apprentissage d'un deuxième instrument (34 %), et environ 39 % accordent des contributions de soutien pour les enfants et les jeunes doués.

3.4 Charges des écoles de musique

3.4.1 Charges totales

Les données relatives aux charges des écoles de musique se basent sur les montants en francs suisses (année scolaire 2017/18) tirés du compte de résultat de l'exercice financier 2018 ou de la période de clôture des comptes.

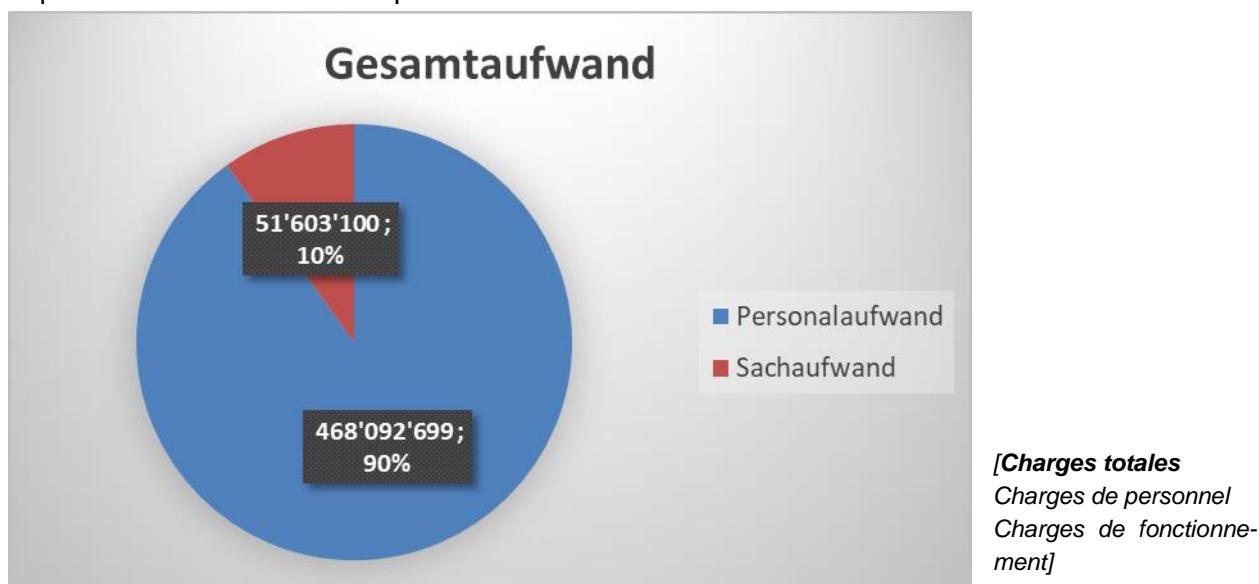


Fig. 8 : Charges totales réparties par charges de personnel et frais de fonctionnement (base 294 écoles de musique)

Les charges des 294 écoles de musique évaluées dans cette section du questionnaire s'élèvent à quelque **519,7 millions de francs**. Extrapolées aux 393 écoles annoncées à l'ASEM au moment de l'enquête, elles représentent un montant total d'environ **694,7 millions de francs**. Selon l'enquête de 2020, la moyenne par école de musique s'élève à 1,768 million de franc.

Les frais de fonctionnement se montent à 51,603 millions de francs. Ils représentent 10 % des charges totales, et se répartissent entre frais des locaux (4,2 %) et frais généraux (5,7 %).

Il faut toutefois tenir compte du fait que certaines écoles ne sont pas tenues de présenter une comptabilité analytique. Les écoles de musique peuvent parfois utiliser aussi bien leurs propres locaux que ceux de l'école obligatoire sans inscrire ces charges dans leurs comptes (coûts d'opportunité).

3.4.2 Aperçu des charges de personnel

Les charges totales de personnel, y compris formation continue et frais, s'élèvent selon les réponses des écoles de musique à **468,09 millions de francs** ; elles sont constituées en majeure partie par les salaires bruts (399,1 millions de francs, soit 85 % ; cf. fig. 9). Les salaires annuels indiqués sont des salaires bruts et comprennent le salaire de base et les primes éventuelles avant déduction des cotisations sociales, des cotisations à la prévoyance professionnelle et de l'impôt à la source.

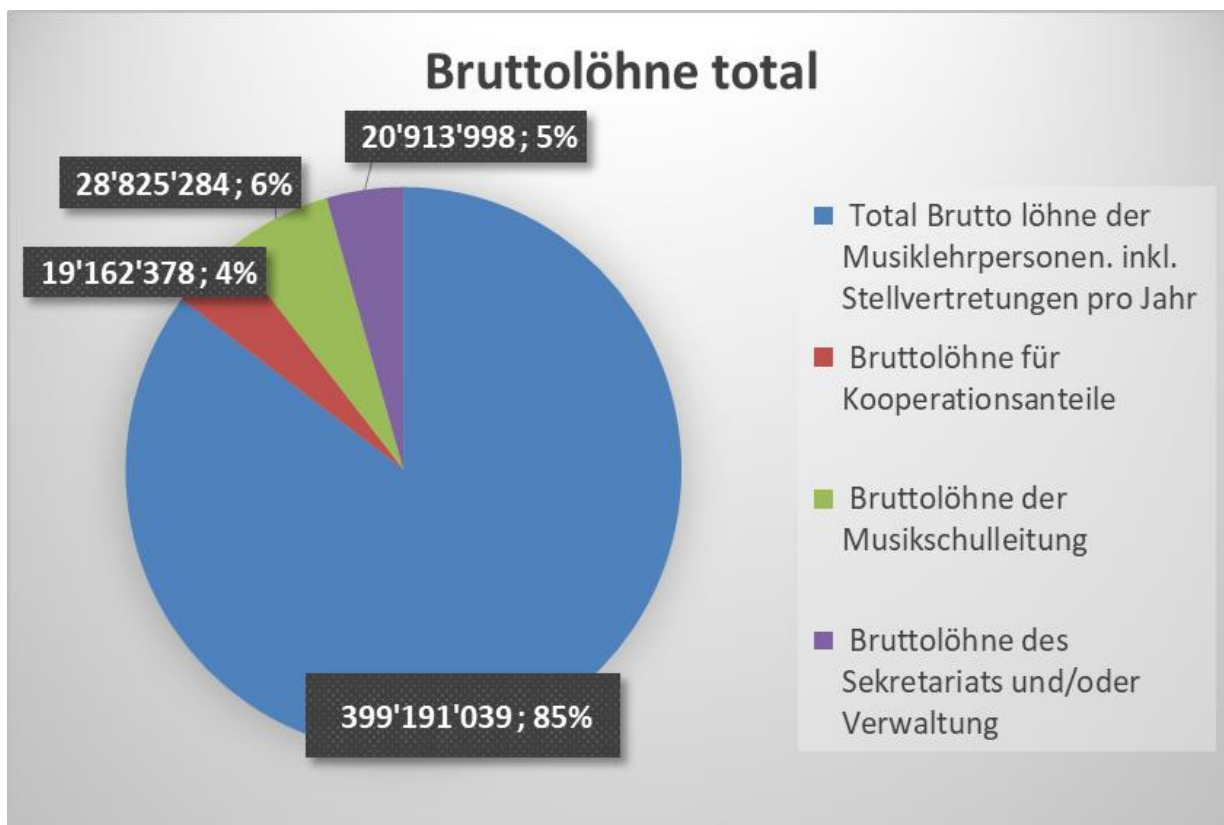


Fig. 9 : Salaires annuels bruts par catégories pour tous les cantons (base 294 écoles de musique)

[Total des salaires bruts

Total des salaires bruts des professeurs de musique par année, y compris remplacements - Salaires bruts pour les coopérations avec l'école obligatoire - Salaires bruts de la direction - Salaires bruts du secrétariat et/ou de l'administration]

Les écoles de musique consacrent 6 % de leurs dépenses salariales à la direction. Avec le secrétariat, la part des salaires de la direction et de l'administration s'élève à 11 %.

3.5 Conditions d'engagement du corps enseignant

3.5.1 Régime de rémunération et réglementation de l'engagement

Dans près des deux tiers des 305 écoles de musique ayant répondu (61 %), les membres du corps enseignant sont rémunérés sur la base d'une réglementation cantonale, 21 % des écoles de musique appliquent un règlement communal, et 18 % utilisent un autre système de rémunération.

Selon les indications fournies par les 305 écoles de musique ayant répondu, environ deux tiers des professeurs de musique sont au bénéfice d'un contrat de travail de droit public et un peu plus d'un tiers d'un contrat de droit privé. Les autres conditions d'engagement constituent des exceptions.

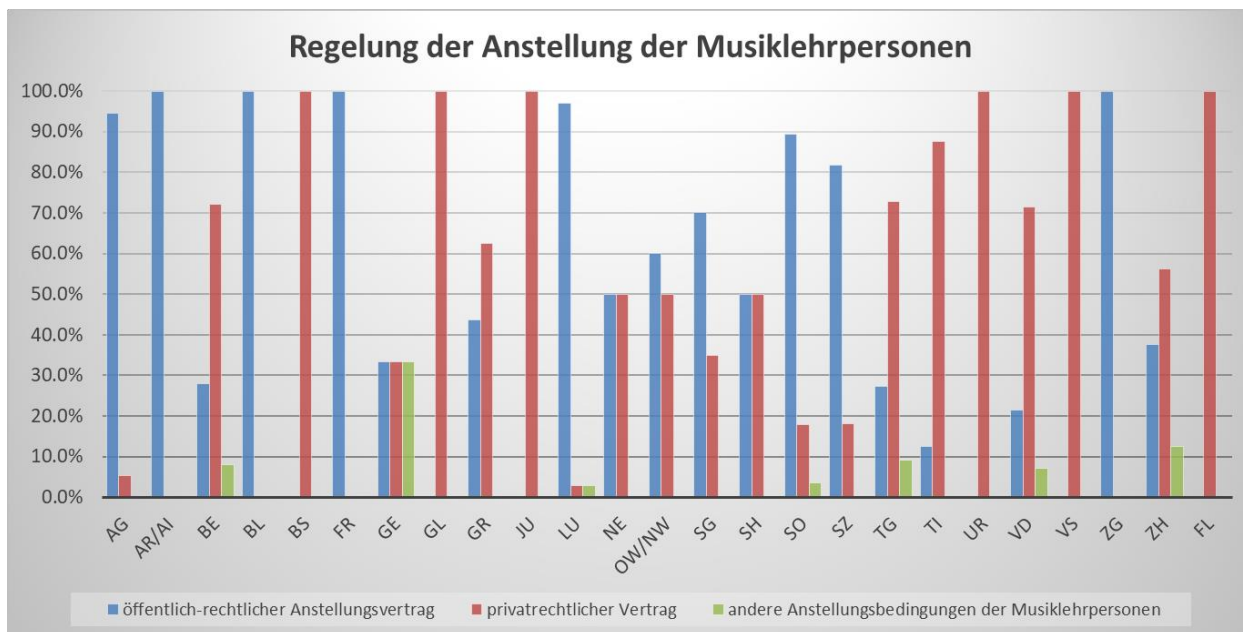


Fig. 10 : Réglementation de l'engagement des professeurs de musique par cantons (base : 305 écoles de musique)

[Réglementation de l'engagement des professeurs de musique

Contrat de travail de droit public – Contrat de travail de droit privé – Autres conditions d'engagement des professeurs de musique]

L'analyse des conditions d'engagement par cantons montre quelles sont les variantes possibles dans les différents cantons. Dix cantons connaissent une solution uniformisée en matière de contrats d'engagement. Parmi ceux-ci, quatre ne possèdent qu'une seule école de musique.

4 Direction et gestion de la qualité

4.1 Direction, secrétariat et administration

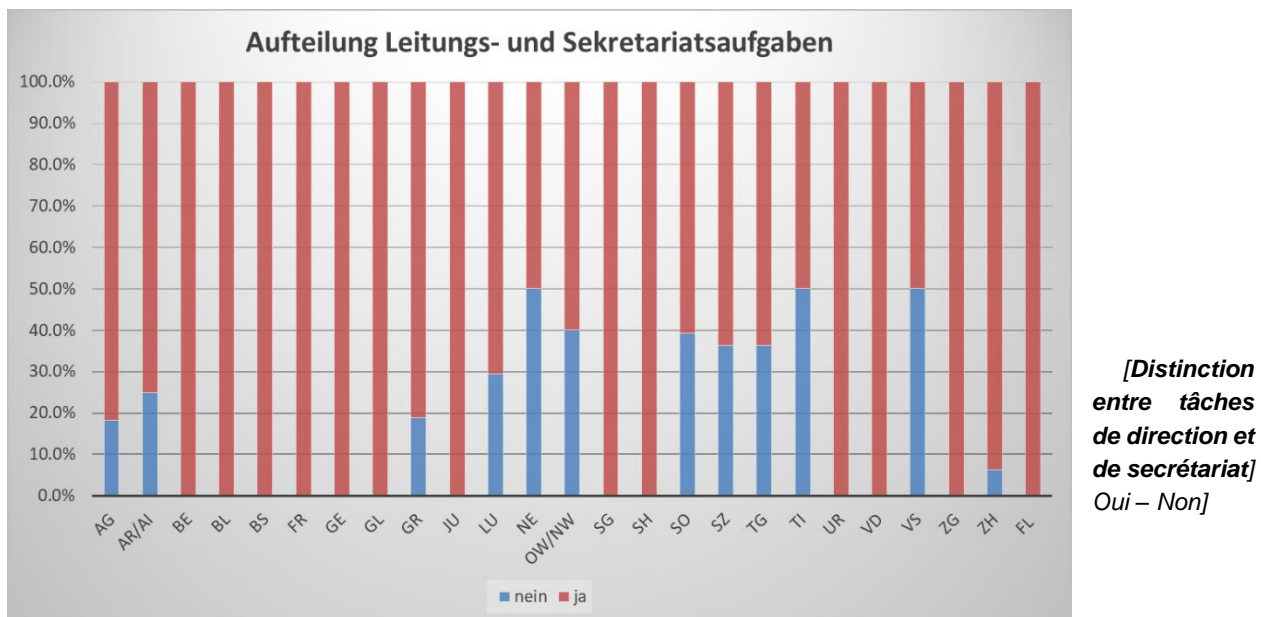


Fig. 11 : Distinction entre tâches de direction et de secrétariat par cantons (base 305 écoles de musique)

Sur les 305 écoles de musique ayant répondu, quatre écoles sur cinq partagent entre plusieurs personnes les travaux de direction et les travaux de secrétariat. L'aperçu de la situation au niveau cantonal (fig. 11) montre que dans les cantons d'AR/AI, LU, NW/OW, SO, SZ, TG, les travaux de la direction et du secrétariat sont exécutés plus souvent que la moyenne par une seule et même personne. Dans les cantons de NE, TI et du VS, c'est le cas dans la moitié des écoles de musique.

4.1.1 Taux d'activité de la direction de l'école de musique et du secrétariat

Pour les 248 écoles de musique ayant indiqué faire une distinction entre tâches de direction et tâches de secrétariat, la médiane des taux d'activité est de 55 % pour la direction, et de 40 % pour le secrétariat. Dans les 55 écoles de musique ne faisant pas de distinction entre direction et secrétariat, la médiane des taux d'activité est de 25 %.

Commentaire :

Les formes d'organisation dans lesquelles les travaux de direction et de secrétariat sont accomplis par une seule et même personne sont en corrélation avec de petites écoles de musique administrées par des personnes avec des taux d'activité réduits en conséquence.

4.2 Gestion de la qualité dans les écoles de musique

Sur les 305 écoles de musique ayant répondu, 100 indiquent disposer d'un système de gestion de la qualité.

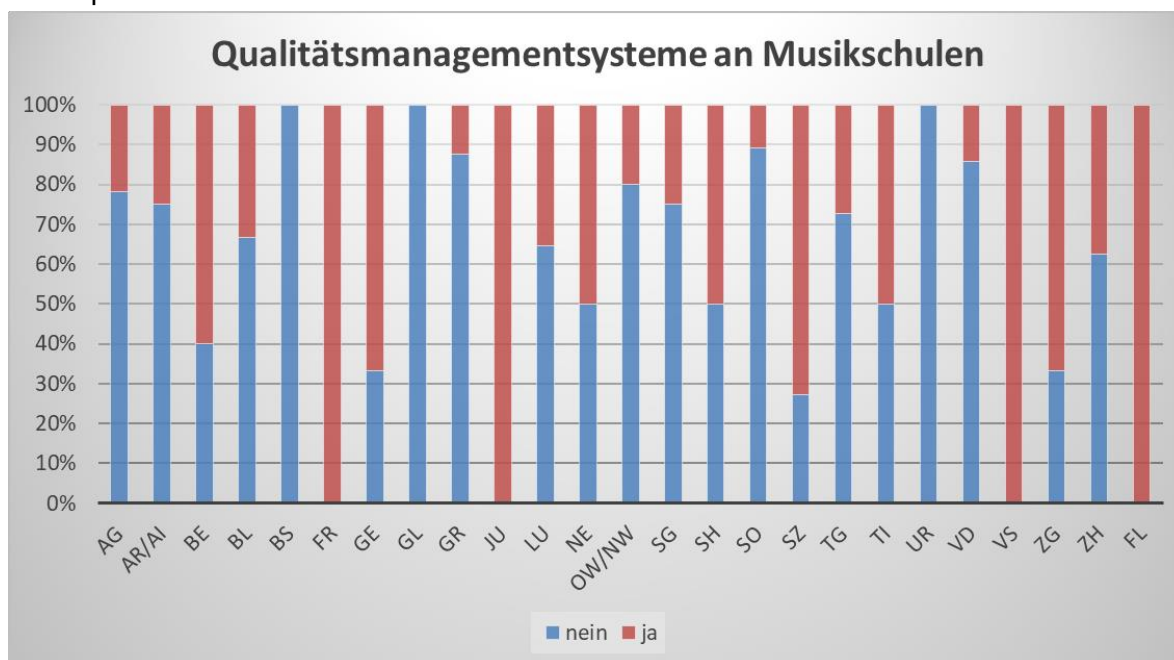


Fig. 12 : Systèmes de gestion de la qualité dans les écoles de musique par cantons (base : 305 écoles de musique)

[Système de gestion de la qualité dans les écoles de musique
Oui – Non]

Sur les 100 écoles de musique utilisant un système de gestion de la qualité, 97 fournissent des indications sur le type de système. Trente écoles de musique utilisant un SGQ (31 %) ont introduit le système **quarte** développé par l'ASEM. 69 % des écoles employant un SGQ indiquent utiliser un autre SGQ, par exemple une solution cantonale ou communale.

4.3 Mesures de gestion du personnel

Les entretiens d'évaluation réalisés dans le cadre de la gestion du personnel sont bien établis dans les écoles de musique suisses. Sur les 305 écoles de musique ayant répondu, 9 sur 10 recourent régulièrement. L'analyse au niveau cantonal montre que dans deux tiers des cantons, toutes les écoles ayant répondu mènent ce type d'entretien.

61 % des 305 écoles de musique ayant répondu procèdent régulièrement à une évaluation des collaborateurs. L'analyse au niveau cantonal montre que dans deux tiers des cantons, toutes les écoles ayant répondu réalisent ce type d'évaluation.

84 % des 305 écoles de musique ayant répondu effectuent des visites de cours. Cet instrument de gestion du personnel est utilisé par toutes les écoles de musique sauf dans quelques cantons.

Un peu plus d'un tiers des 305 écoles de musique ayant répondu indiquent n'utiliser aucun instrument d'évaluation. 52 % effectuent des enquêtes de satisfaction auprès des collaborateurs et 47 % des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle.

4.4 Direction de l'école : formation des directrices et directeurs

Dans 80 % des 303 écoles de musique ayant répondu, la personne chargée de la direction de l'école a suivi une formation correspondante.

Sur les 242 écoles de musique dirigées par une personne spécialement formée, 149 (61 %) indiquent que celle-ci est titulaire d'un diplôme de directeur d'école de musique de l'ASEM, et 94 (39 %) d'un autre diplôme, parfois obtenu en plus du diplôme de l'ASEM.

4.5 Corps enseignant : formation des professeurs de musique

Dans l'enquête de 2020, les 305 écoles de musique participantes ont aussi été interrogées sur le nombre de professeurs de musique engagés et sur leur niveau de formation (avec / sans diplôme). Diplômé signifie en l'occurrence : titulaire d'un diplôme attestant d'une qualification professionnelle comme Master of Arts in Music Pedagogy, Bachelor of Arts en musique et mouvement, diplôme d'enseignement musical (conservatoire, académie, etc...), diplôme équivalent reconnu par le canton ou la commune.

Dans les 305 écoles de musique rattachées à l'ASEM qui ont participé à l'enquête, **89 % des professeurs de musique possèdent un diplôme**. Parmi les quelque 11'000 professeurs engagés, certains travaillent dans plusieurs écoles de musique et peuvent donc être comptés plusieurs fois. Extrapolé aux 393 écoles de musique actuellement rattachées à l'ASEM, le nombre de professeurs engagés est de 12'800 (emplois multiples compris).

5 Offre de pédagogie musicale

5.1 Heures hebdomadaires annuelles d'enseignement au total

Sur les 305 écoles de musique ayant participé à l'enquête, toutes ont répondu aux questions relatives à l'offre de pédagogie musicale dans le domaine de l'enseignement instrumental et vocal. 294 écoles de musique indiquent proposer un enseignement instrumental et vocal, 220 un enseignement musical de base, 83 un enseignement spécifique dans le domaine de la théorie / du solfège, 268 des chœurs/ensembles/musique de chambre, et 73 d'autres offres comme le ballet ou le théâtre.

305 écoles de musique ont répondu à la question concernant le nombre d'heures hebdomadaires annuelles d'enseignement. Le total obtenu est de **2'866'795 heures hebdomadaires annuelles** (= leçons de 60' calculées pour toutes les semaines d'enseignement de l'année scolaire). Extrapolé aux 393 écoles de musique, cela représente **3,693 millions d'heures hebdomadaires annuelles**, soit une moyenne de 9399 heures par école de musique.

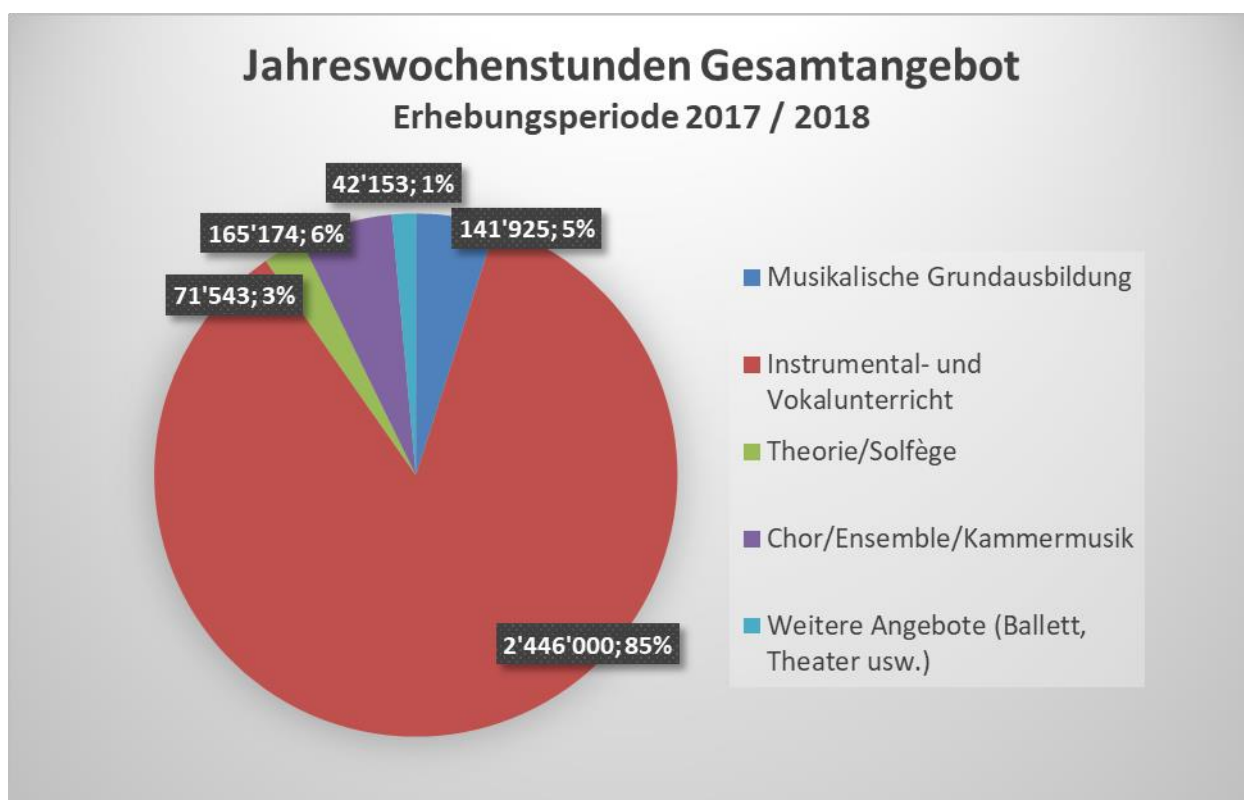


Fig. 13 : Heures hebdomadaires annuelles d'enseignement au total (base 305 écoles de musique)

[Heures hebdomadaires annuelles d'enseignement au total – période 2017/2018

Enseignement musical de base - Enseignement instrumental et vocal - Théorie/solfège - Chœur/ensemble/musique de chambre - Autres offres (ballet, théâtre, etc.)

Comme on pouvait s'y attendre, l'enseignement instrumental et vocal représente la majeure partie des leçons (85 %), le domaine de l'enseignement musical de base totalisant un peu plus de 5 %, et celui des chœurs/ensembles/musique de chambre 6 %. La théorie/solfège (3 %) et les autres offres sont moins courantes.

5.2 Nombre d'inscriptions en enseignement instrumental et vocal

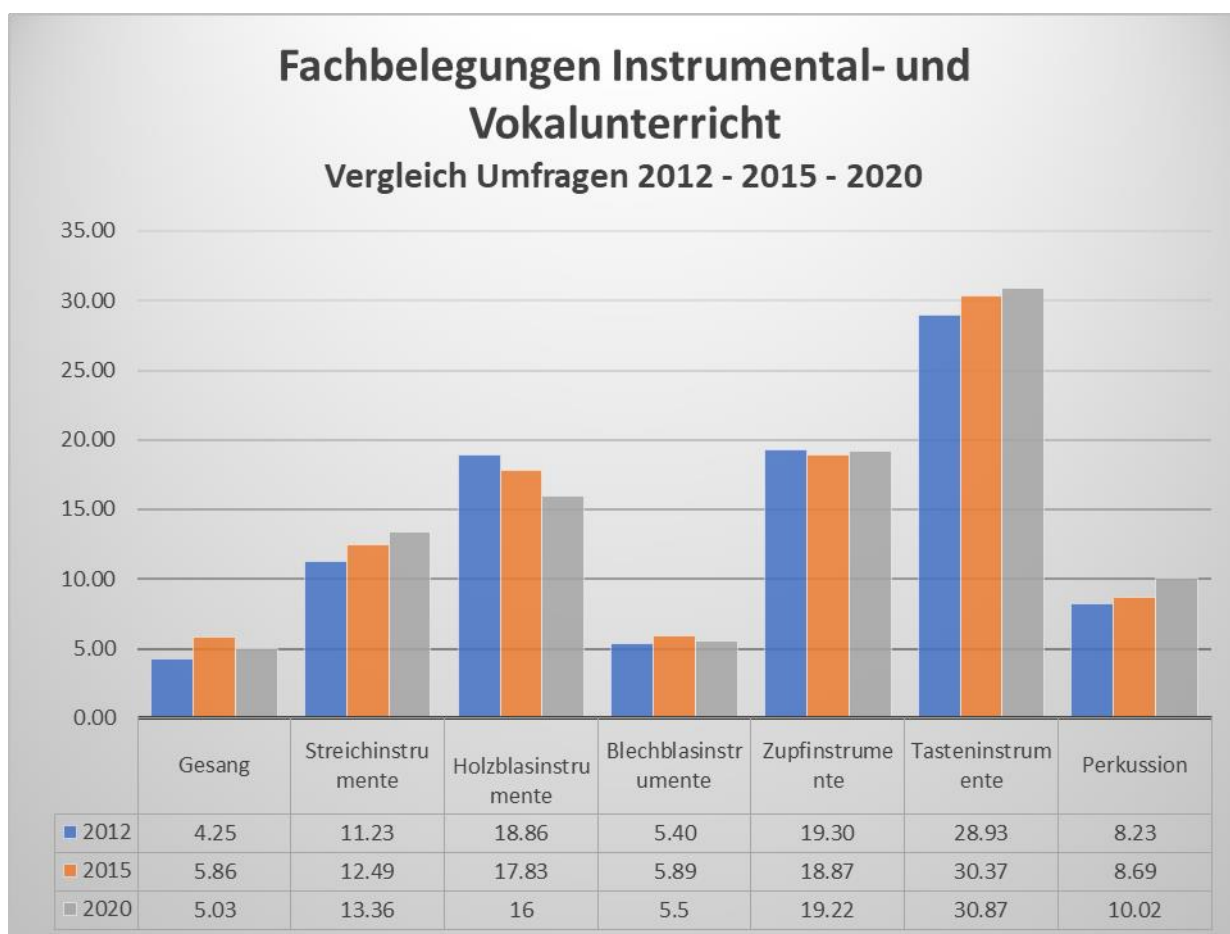


Fig. 14 : Inscriptions en % par familles d'instruments selon les enquêtes de 2012, 2015 et 2020 (base : écoles de musique ayant participé aux enquêtes respectives).

[Inscriptions en enseignement instrumental et vocal, comparaison des enquêtes 2012 – 2015 – 2020

Chant – Instruments à cordes – Bois – Cuivres - Instruments à cordes pincées - Instruments à clavier – Percussions]

Dans le domaine de l'enseignement instrumental et vocal, les écoles ont à nouveau été invitées à indiquer pour l'enquête 2020 le nombre d'inscriptions (à savoir le nombre d'élèves suivant les cours de l'instrument correspondant) enregistrées dans les différents instruments durant la période de référence. Les résultats ont été analysés d'une part par familles d'instruments/chant figure 14), d'autre part séparément par instruments (figure 15). Toutes les questions se réfèrent à l'enseignement dans les écoles de musique suisses investies d'un mandat de l'Etat. Les leçons proposées par des sociétés de musique et des professeurs privés ne sont pas prises en compte dans ce relevé.

Commentaire :

Comme le montre la comparaison (parts en %) des inscriptions recensées pour 2012 et 2015 avec celles de la statistique 2020, les instruments à clavier représentent toujours environ 30 % des inscriptions (en légère hausse). Ils sont suivis des instruments à cordes pincées et des bois, ces derniers enregistrant toutefois un recul continu. Les instruments à cordes et à percussions ont progressé, alors que la part du chant a légèrement reculé.

5.2.1 Les familles d'instruments et le chant, analyse détaillée

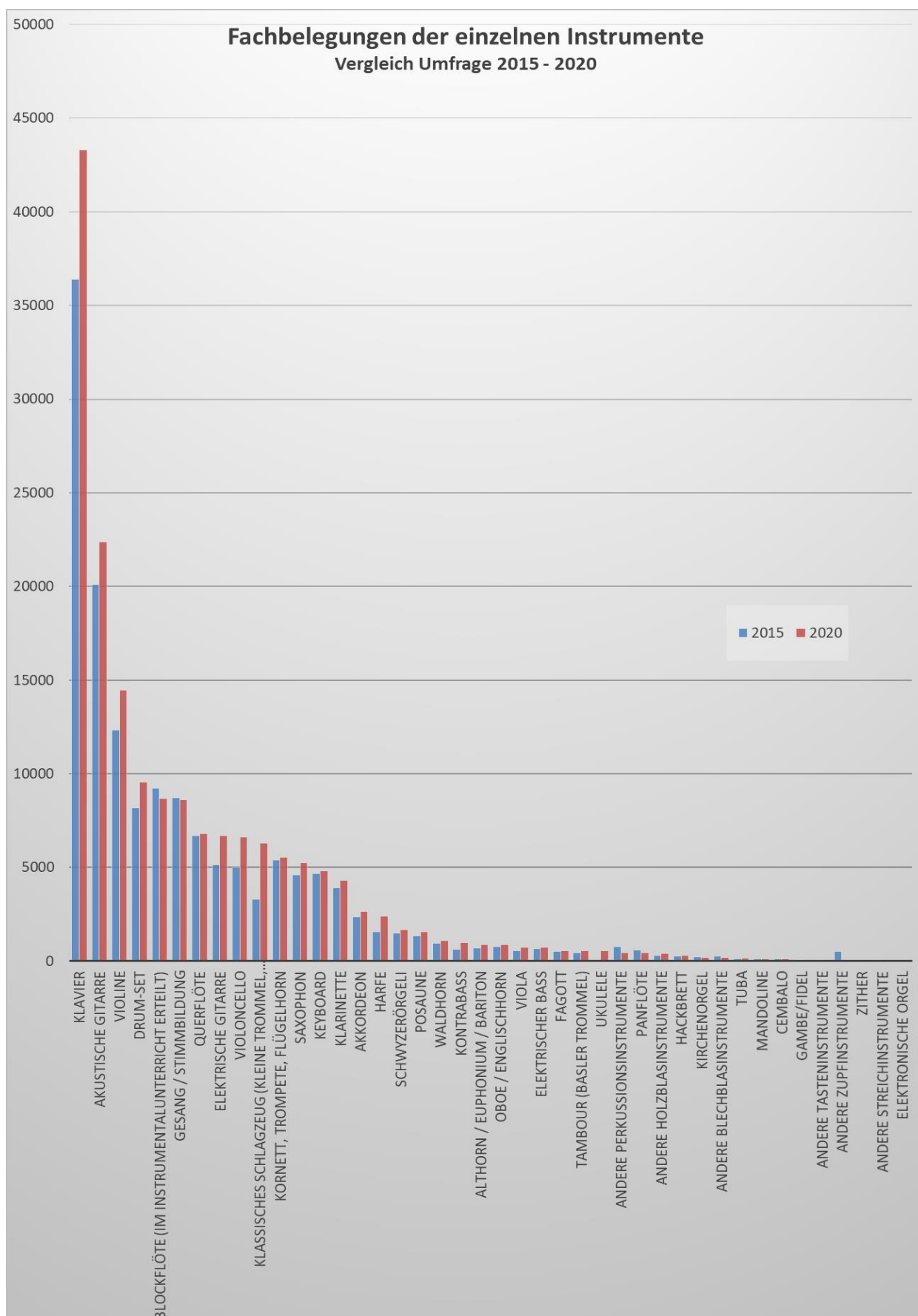


Fig. 15 : Inscriptions par instruments dans les enquêtes 2015 et 2020

[Inscriptions par instruments

piano – guitare acoustique – violon – batterie - flûte à bec (dans le cadre de l'ens. instrumental) – chant/formation de la voix - flûte traversière – guitare électrique – violoncelle - percussions classiques/caisse claire, ... - cornet à pistons, trompette, bugle – saxophone – keyboard – clarinette – accordéon – harpe – accordéon schwytzois – trombone – cor d'harmonie – contrebasse – cor alto / euphonium / baryton - hautbois/cor anglais – alto – guitare basse électrique – basson – tambour (tambour bâlois) – ukulélé - autres percussions – flûte de pan – autres bois – hackbrett – orgue d'église – autres cuivres – tuba – mandoline – clavecin – viole de gambe/vielle – autres instruments à clavier – autres instruments à cordes pincées – cithare – autres instruments à cordes – orgue électronique]

Comme le montre clairement le « classement » par instruments de la figure 15, le piano reste l'instrument préféré des élèves, suivi de la guitare acoustique et du violon. Un représentant des percussions figure déjà au quatrième rang avec la batterie. La flûte à bec est aussi toujours très appréciée. Au sein des instruments à vent, le classement est mené par la flûte traversière. Les instruments plus modernes que sont la batterie, la guitare électrique et le keyboard enregistrent de nombreuses inscriptions.

5.2.2 Les familles d'instruments, analyse détaillée

- Outre le piano qui vient largement en tête, le keyboard et, dans une bien moindre mesure, l'accordéon et l'accordéon schwytzois figurent parmi les instruments à claviers choisis par les élèves.
- Sans surprise, la guitare acoustique et la guitare électrique occupent les premières places du classement des instruments à cordes pincées.
- Le violon et le violoncelle occupent là aussi sans surprise les premières places du classement des inscriptions parmi les instruments à cordes, le violon venant largement en tête. L'alto et la contrebasse en revanche ne représentent qu'une très faible part.
- Dans le groupe des instruments à percussion, la batterie est la branche qui enregistre le plus d'inscriptions, suivie des percussions classiques. Les autres instruments de cette famille sont nettement moins souvent choisis.
- Comme relevé précédemment, la flûte à bec suscite toujours un vif engouement, bien que les chiffres soient en légère baisse. Suivent au classement la flûte traversière, le saxophone et la clarinette.
- Parmi les cuivres enseignés dans les écoles de musique, la branche trompette/cornet à piston/bugle attire de loin le plus d'élèves. Pour des raisons de visibilité, les instruments très voisins de la famille des cuivres ont été regroupés dans le questionnaire.

5.3 Inscriptions en cours de musique d'ensemble

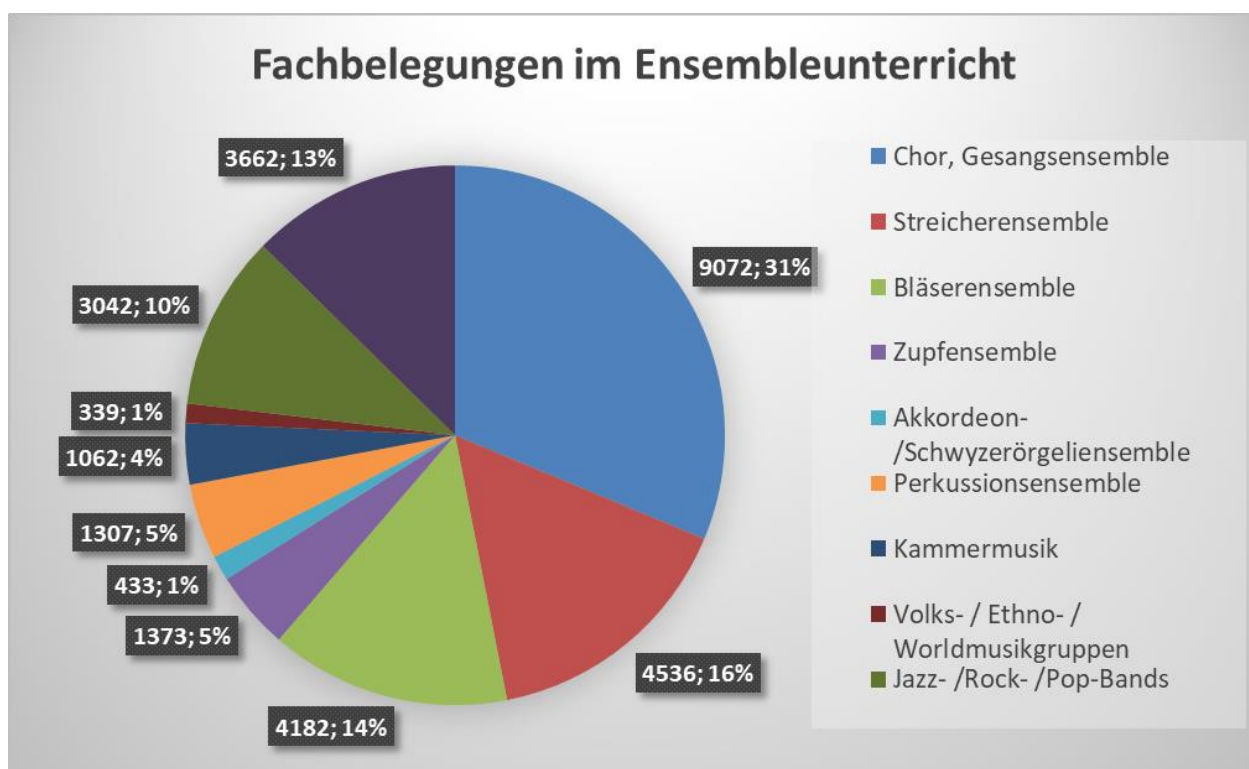


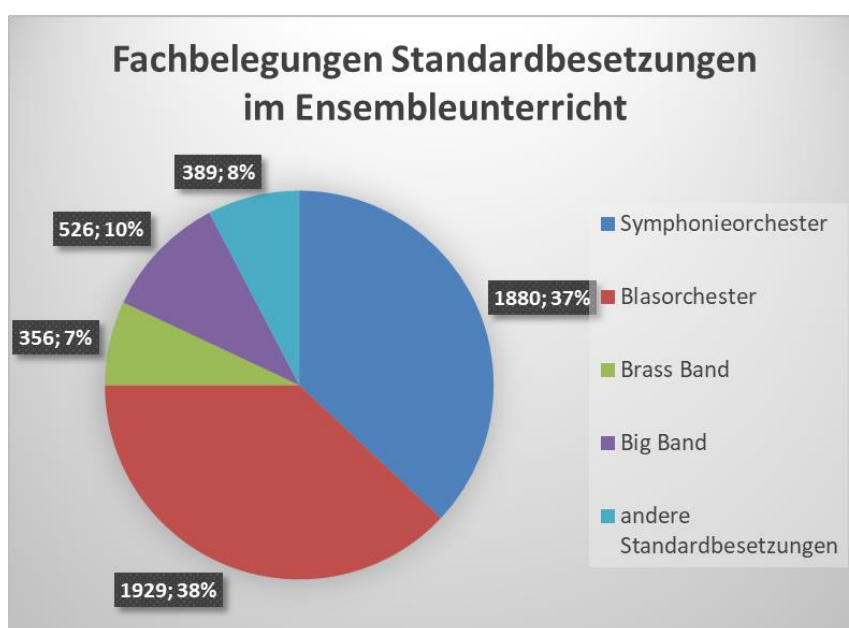
Fig. 16 : Inscriptions en cours de musique d'ensemble (base 305 écoles de musique)

[Inscriptions en cours de musique d'ensemble - Chœur, ensembles vocaux - Ensembles à cordes - Ensembles à vents - Ensembles d'instruments à cordes pincées - Ensembles d'accordéons/accordéon schwyzois - Ensembles de percussions - Musique de chambre - Groupes folk / ethno / de musique du monde - Groupes de jazz/rock/pop]

31 % des inscriptions en musique d'ensemble concernent le domaine vocal (chœurs et petites formations), suivies des ensembles à cordes (16 %) et des ensembles à vent (14 %).

Au classement des inscriptions dans les formations instrumentales standard, les orchestres à vents (38 %) et les orchestres symphoniques (37 %) viennent en tête (fig. 17).

Les formations de type big band et brass band enregistrent respectivement 10 % et 7 % des inscriptions.



Orchestre symphonique - Orchestre à vents - Brass band - Big band - Autres formations standards]

[[Inscriptions dans des formations standard

Orchestre symphonique - Orchestre à vents - Brass band - Big band - Autres formations standards]

Fig. 17 : Inscriptions dans des formations standard (base 305 écoles de musique).

5.4 Eveil musical et initiation musicale

L'éveil musical et l'initiation musicale peuvent être proposés en tant qu'offres facultatives par les écoles de musique ou en tant que branches intégrées dans l'école obligatoire. La présente enquête répertorie toutes les formes où l'enseignement est assuré par un professeur de musique qualifié.

5.4.1 Eveil musical

52 % des 305 écoles de musique ayant répondu proposent un éveil musical en tant qu'offre facultative de l'école de musique. L'aperçu de la situation au niveau cantonal permet de constater que dans tous les cantons, des écoles de musique connaissent ce type d'offre.

Dans 17 % des 305 écoles de musique ayant répondu, l'éveil musical au sens de la prestation décrite ci-dessus n'est pas proposé en tant qu'offre facultative de l'école de musique, mais comme une branche intégrée dans l'école obligatoire et enseignée par un professeur d'une école de musique

5.4.2 Initiation musicale

36 % des 305 écoles de musique ayant répondu proposent une initiation musicale en tant qu'offre facultative de l'école de musique.

49 % des 305 écoles de musique ayant répondu proposent une initiation musicale en tant que branche intégrée dans l'école obligatoire.

L'initiation avec instrument fait partie de l'offre de 37 % des 305 écoles ayant répondu.

34 % des 305 écoles de musique ayant répondu indiquent proposer un enseignement musical de base (éveil musical, initiation musicale) en tant que formation intégrée dans le cadre d'une coopération entre l'école de musique et l'école obligatoire.

5.4.3 Inscriptions en enseignement musical de base

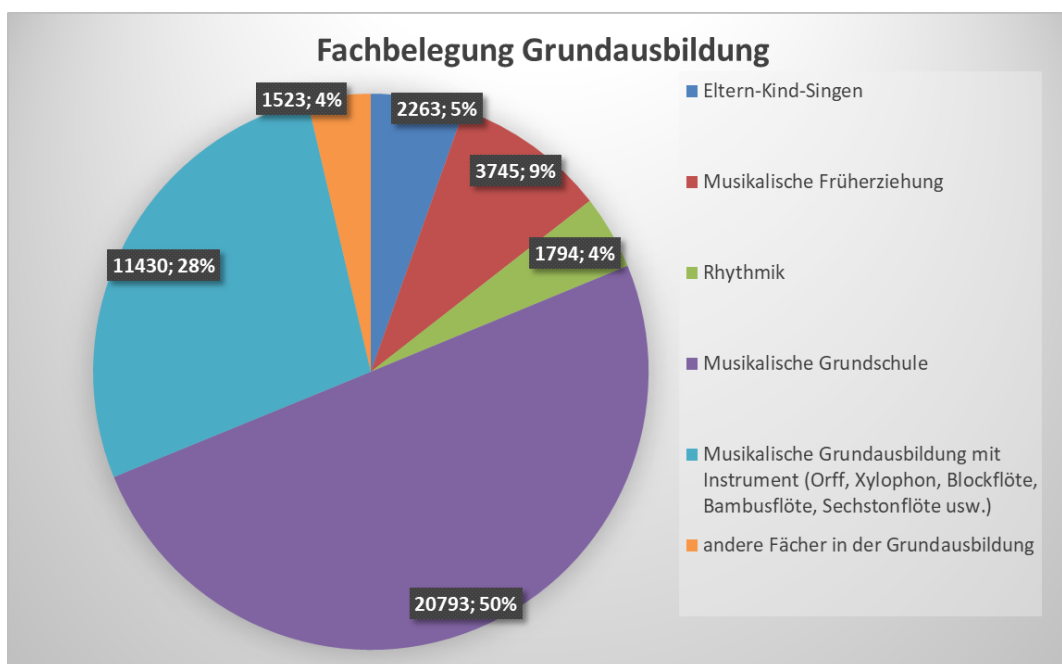


Fig. 18: Inscriptions en enseignement musical de base (base 305 écoles de musique)

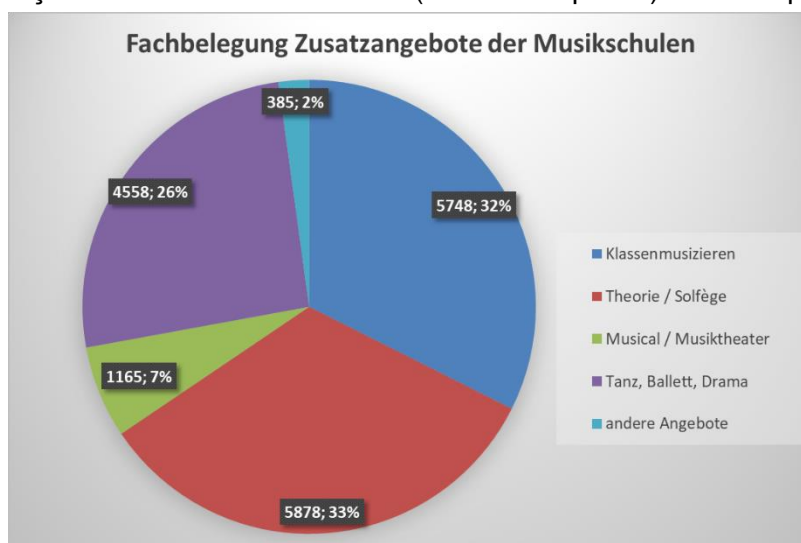
[Inscriptions en enseignement musical de base

Chant parents-enfants - Eveil musical - Rythmique - Initiation musicale - Initiation avec instrument (Orff, xylophone, flûte à bec, flûte de bambou, flûte à six tons, etc.) - Autres branches de l'enseignement musical de base

Dans le domaine de l'enseignement musical de base, l'initiation musicale vient clairement en tête avec un total de 20'793 inscriptions. Le nombre total d'inscriptions en enseignement musical de base indiquées dans l'enquête 2020 est de 41'54. Suivent l'initiation avec instrument (11'430 inscriptions), l'éveil musical (3745 inscriptions) et le chant parents-enfants (2263). La rythmique enregistre 1794 inscriptions, les autres branches de l'enseignement musical de base 1523 inscriptions.

5.4.4 Inscriptions dans les branches complémentaires des écoles de musique

Dans le domaine des branches complémentaires, la théorie / solfège (5878 inscriptions) et les leçons d'orchestre en classe (5748 inscriptions) arrivent pratiquement à égalité. Le secteur danse, ballet, théâtre occupe la troisième place avec 4558 inscriptions. La branche comédie musicale enregistre 1165 inscriptions dans les écoles de musique, les autres offres non précisées 385 inscriptions.



danse, ballet, théâtre occupe la troisième place avec 4558 inscriptions. La branche comédie musicale enregistre 1165 inscriptions dans les écoles de musique, les autres offres non précisées 385 inscriptions.

Fig. 19 : Inscriptions dans les branches complémentaires des écoles de musique (base : 305 écoles de musique)

[Inscriptions dans les branches complémentaires des écoles de musique

Orchestres en classe - Théorie / solfège - Comédie musicale / théâtre musical - Danse, ballet, théâtre - Autres offres]

5.5 Offres complémentaires

Les 305 écoles de musique ayant répondu proposent au moins une des offres complémentaires indiquées. Les stages/camps musicaux sont très fréquents (34 %), suivis des auditions de concerts (26 %). Les semaines de projet (19 %) et les voyages musicaux (10 %) sont nettement moins courants. Les autres offres recueillent 11 % de réponses.

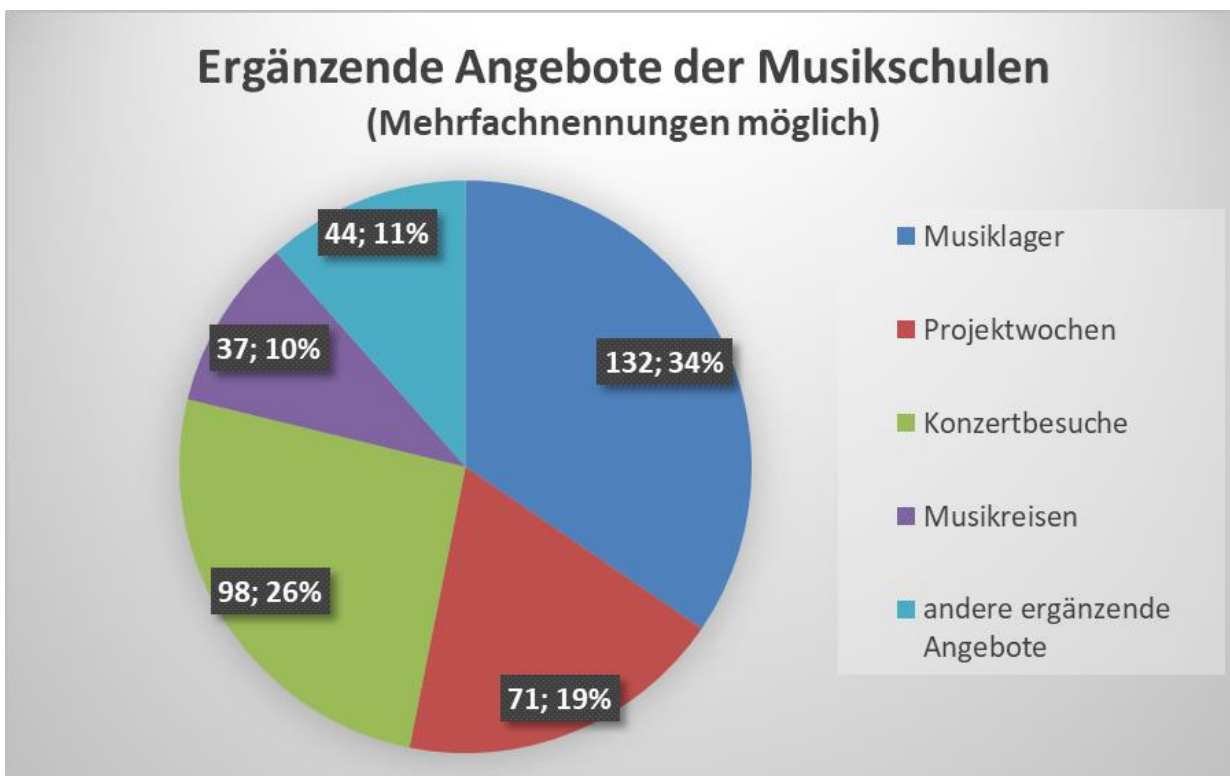


Fig. 20 : Offres complémentaires proposées par les écoles de musique (base 305 écoles de musique, plusieurs réponses possibles)

[Offres complémentaires proposées par les écoles de musique (plusieurs réponses possibles)

Stages musicaux - Semaines de projet - Auditions de concerts - Voyages musicaux - Autre]

5.6 Tests de niveau

Près de 70 % des 305 écoles de musique ayant répondu organisent des tests de niveau. Ces tests sont largement répandus dans la majorité des cantons. Ils sont particulièrement courants en Suisse romande où, à l'exception de GE, toutes les écoles ayant participé à l'enquête en réalisent.

Sur les 211 écoles de musique proposant des tests de niveau, la majorité réalisent des tests selon un système cantonal et environ un quart selon un système régional. Les tests basés sur le propre système de l'école de musique sont plus rares. Les systèmes nationaux (SSPM) ne sont pratiqués que dans 2 % des écoles de musique.

5.7 Certificats

118 des 305 écoles de musique ayant répondu (39 %) indiquent délivrer des certificats aux élèves. Elles n'ont pas été interrogées sur le type de certificat.

5.8 Programme d'encouragement des talents

Environ deux tiers des 305 écoles de musique ayant répondu proposent un programme d'encouragement des talents dans leur propre école. Dans les écoles de musique appliquant un programme d'encouragement des talents, les formes les plus répandues sont les systèmes cantonaux (49 %, plusieurs réponses possibles) et ceux de l'école de musique (26 %).

5.9 Participation des élèves à des concours

La participation à des concours est très courante dans les écoles de musique. Sur les 305 écoles ayant répondu, près de 88 % indiquent que leurs élèves participent à des concours. Les concours font partie intégrante à des degrés divers des programmes de toutes les écoles de musique.

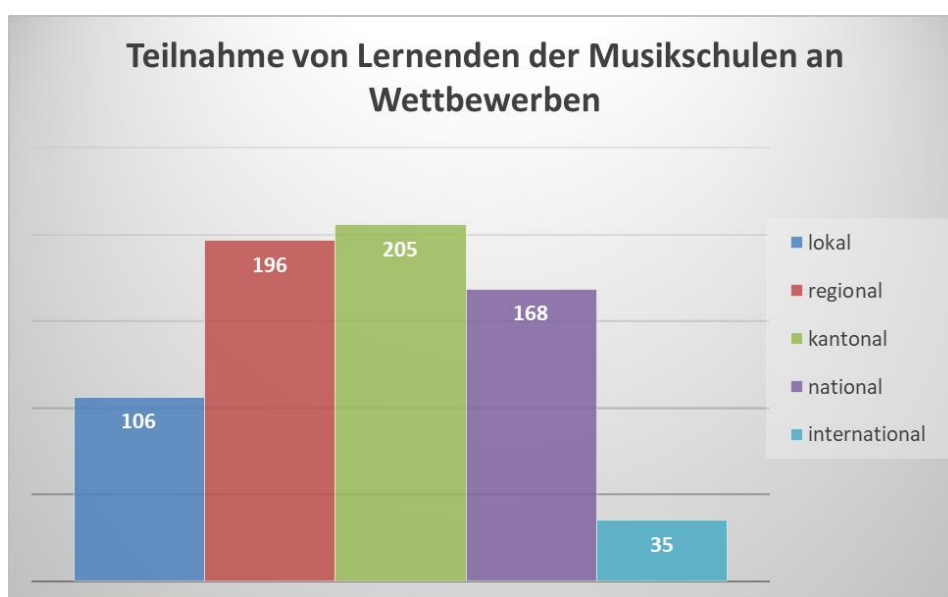


Fig. 21 : Type de concours (base 266 écoles de musique, plusieurs réponses possibles)

[Participation des élèves à des concours local - régional - cantonal - national – international]

Les concours cantonaux sont les plus répandus, suivis des concours régionaux et nationaux. Les formes les moins courantes sont les concours internationaux.

5.10 Coopérations entre l'école de musique et l'école obligatoire

Dans 207 (68 %) des 305 écoles de musique ayant répondu, des coopérations sont menées avec l'école obligatoire. L'aperçu par cantons montre que ce type de collaboration est pratiqué à des degrés divers dans tous les cantons hormis ceux de FR, GL, UR et JU. Ces quatre cantons ne comptent qu'une seule école de musique.

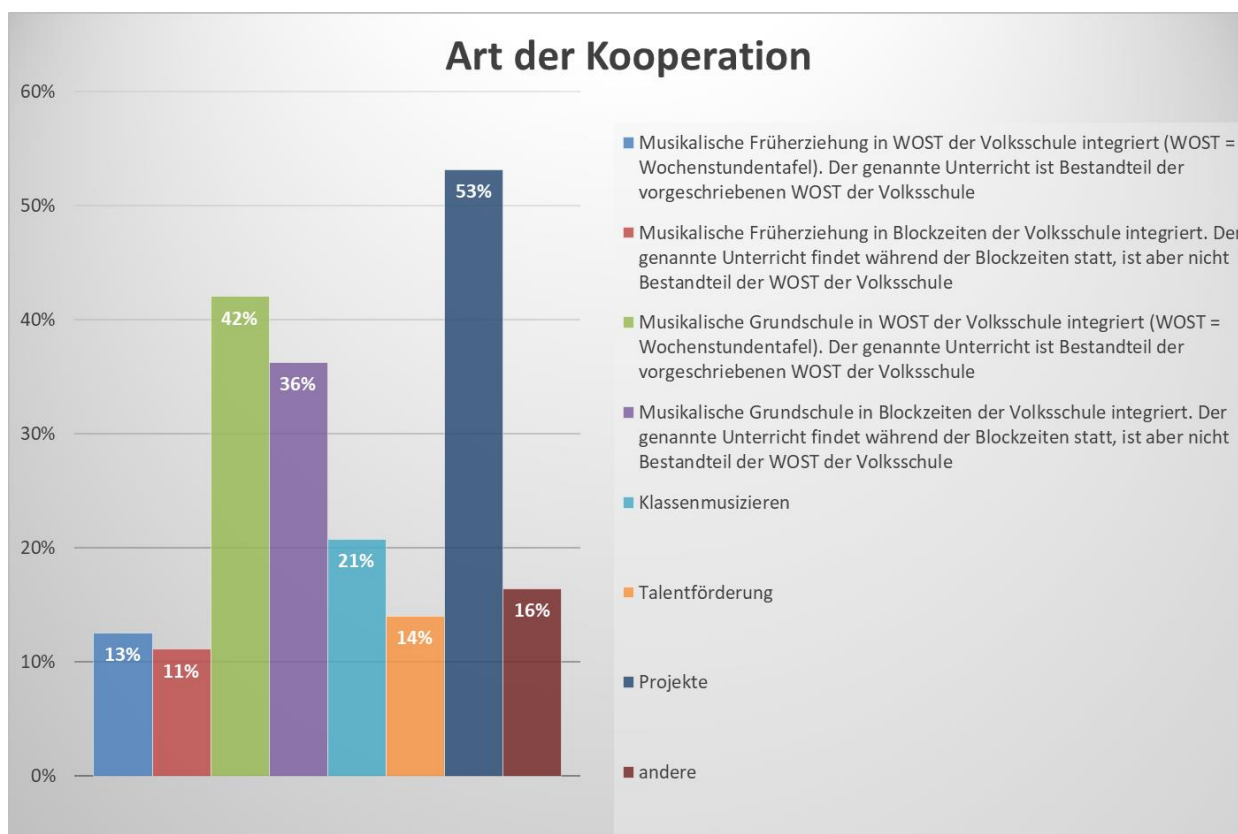


Fig. 22 : Types de coopérations entre l'école de musique et l'école obligatoire, total (base 207 écoles de musique, plusieurs réponses possibles)

[Types de coopérations

Eveil musical intégré dans la grille hebdomadaire de l'école obligatoire (l'enseignement mentionné est partie intégrante de la grille hebdomadaire fixe de l'école obligatoire) - Eveil musical intégré dans les horaires blocs de l'école obligatoire (l'enseignement mentionné a lieu pendant les horaires blocs mais n'est pas inscrit dans la grille hebdomadaire de l'école obligatoire) - Initiation musicale intégrée dans la grille hebdomadaire de l'école obligatoire (l'enseignement mentionné est partie intégrante de la grille hebdomadaire fixe de l'école obligatoire) - Initiation musicale intégrée dans les horaires blocs de l'école obligatoire (l'enseignement mentionné a lieu pendant les horaires blocs mais n'est pas inscrit dans la grille hebdomadaire de l'école obligatoire) - Orchestres en classe - Encouragement des talents – Projets - Autres]

Les projets communs et l'initiation musicale intégrée dans la grille hebdomadaire de l'école obligatoire sont très répandus.

5.11 Coopérations avec des sociétés amateur

Environ trois quarts des 305 écoles ayant répondu coopèrent avec des sociétés amateurs. Les écoles de musique collaborent le plus souvent avec des fanfares et harmonies locales (92 % des 217 écoles de musique ayant répondu). Les collaborations avec des orchestres (34 %) ou des chœurs (32 %) sont nettement moins répandues, celles avec des clubs de jodleurs sont plutôt rares.

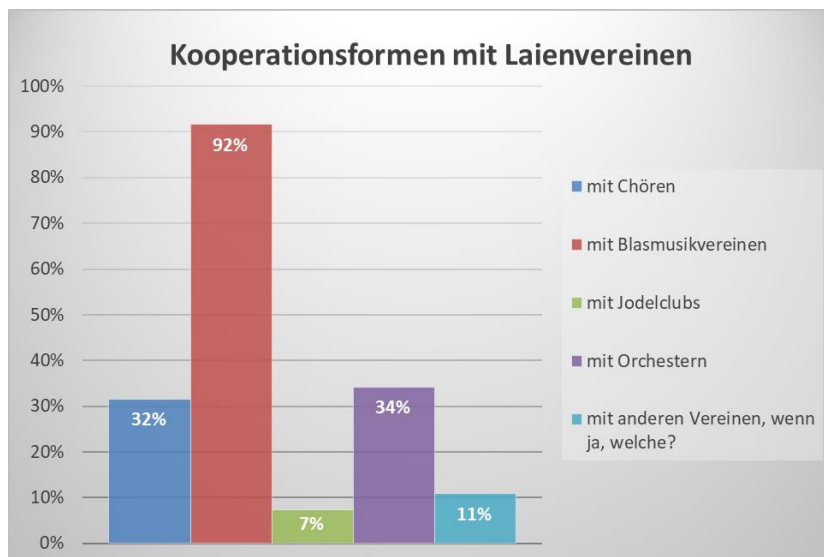


Fig. 23 : Formes de coopération entre écoles de musique et sociétés amateur (base 228 écoles de musique, plusieurs réponses possibles)

[Formes de coopération avec des sociétés amateur avec des chœurs - avec des fanfares et harmonies locales - avec des clubs de jodleurs - avec des orchestres - avec d'autres sociétés]

5.12 Offres destinées à des groupes spécifiques

195 des 305 écoles de musique ayant répondu (61 %) indiquent proposer des offres complémentaires à l'intention de groupes spécifiques. Les offres les plus souvent mentionnées sont celles destinées aux adultes (91 %), un petit quart des 185 écoles (24 %) proposent des offres spécifiquement prévues pour des personnes ayant des besoins particuliers.

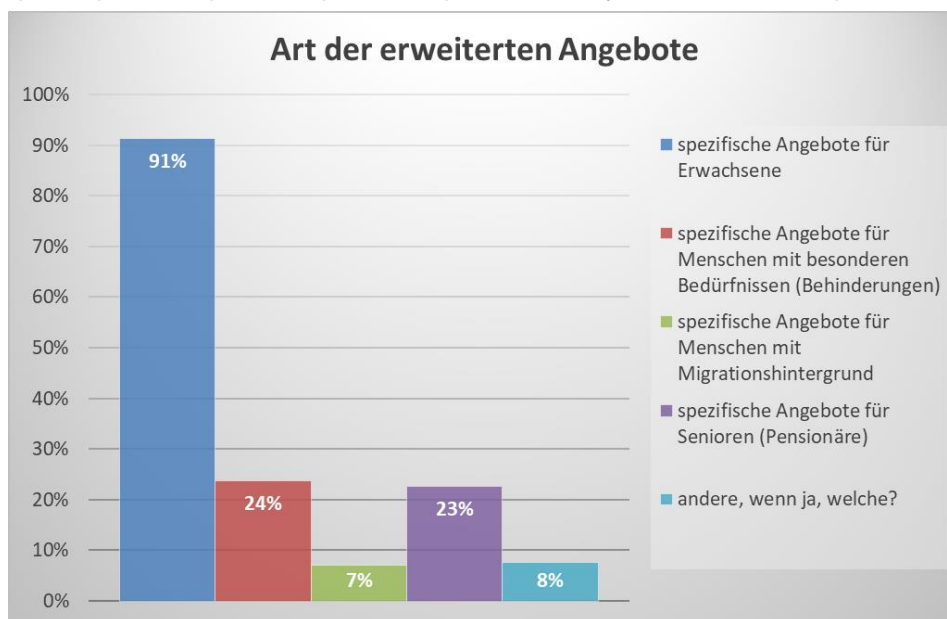


Fig. 24 : Type d'offres destinées à des groupes spécifiques (base 185 écoles de musique, à savoir celles qui ont répondu oui)

[Type d'offres complémentaires]

Offres spécifiques pour seniors (retraités) - Offres spécifiques pour des personnes issues de la migration - Offres spécifiques pour personnes ayant des besoins particuliers (handicaps) - Offres spécifiques pour adultes - Autres]

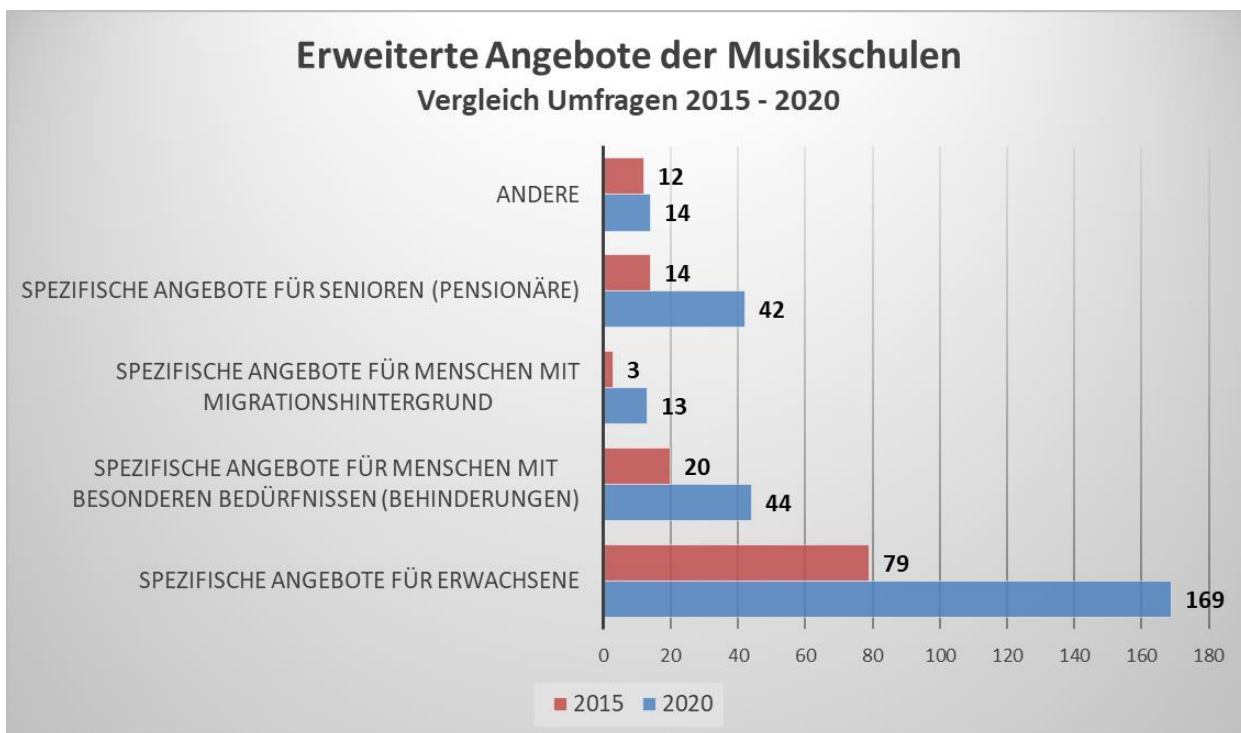


Fig. 25 : Comparaison des offres complémentaires des écoles de musique (réponses en chiffres absolus de toutes les écoles de musique ayant répondu)

[Offres complémentaires des écoles de musique, comparaison des enquêtes 2015-2020

Autres - Offres spécifiques pour seniors (retraités) - Offres spécifiques pour des personnes issues de la migration - Offres spécifiques pour personnes ayant des besoins particuliers (handicaps) - Offres spécifiques pour adultes]

L'aperçu de l'évolution des offres complémentaires des écoles de musique montre que certains groupes cibles suscitent de plus en plus d'intérêt auprès des écoles de musique. Les offres destinées aux adultes ont ainsi fortement augmenté. Par rapport aux chiffres de 2015, le nombre d'écoles de musique proposant ce type d'offres est passé en 2020 à 169 sur 305 écoles de musique ayant répondu. Les offres pour seniors, pour personnes ayant des besoins particuliers et pour personnes issues de la migration enregistrent elles aussi une forte hausse.

Réalisation

Conception du questionnaire : Groupe de travail Statistique

Christine Bouvard Marty

Margot Müller Dürst

Thomas Saxer

Andreas Weidmann

Gestion et suivi du questionnaire en ligne pour les écoles de musique

Margot Müller

Susanne Weber

Réalisation du questionnaire en ligne, interprétation et traitement des données – partenaire externe

Hochschule Luzern Wirtschaft, Institut für Betriebs- und Regionalökonomie IBR

Interprétation détaillée des données, rédaction et présentation graphique du rapport

Christine Bouvard Marty

Thomas Saxer

Andreas Weidmann